

Rapport 2015 de la Commission paritaire Ville de Genève

Cette commission réunit à parité égale des représentants des employeurs et des employés.

Les parties signataires sont pour rappel :

L'ACIPEG (Association des Cadres des Institutions de la Petite Enfance Genevoises) 1 pers.

Le SIT (Syndicat Interprofessionnel des Travailleurs et Travailleuses) 1 pers.

Le SSP/VPOD (Syndicat des Services Publics) 1 pers.

L'AGEDE (Association Genevoise des Educateurs/Educatrices de l'Enfance) 1 pers.

La FGIPE (Fédération Genevoise des Institutions de la Petite Enfance) 4 personnes

En janvier 2016, une nouvelle commission paritaire s'est constituée. Des négociations avaient abouti à la signature de la CCT toilettée en juin 2015, cependant, la commission paritaire en tant que telle ne s'était plus réunie depuis de longues années.

Toutes les structures d'accueil de la Ville ont reçu l'information de la constitution de cette commission.

Les points traités depuis janvier sont les suivants :

Travail sur le rajout d'articles dans la CCT concernant les horaires atypiques :

Pour rappel, une structure d'accueil va ouvrir au CMU cet automne, et il est question d'offrir des horaires d'accueil élargis : de 6h à 22h. L'absence d'articles relatifs au traitement de ce type de situation oblige à en rédiger de nouveaux.

Ce point va être discuté le 21 avril lors d'une réunion de la commission paritaire avec les représentants du SdPE et de la Magistrature.

Problématique soulevée par l'OCIRT :

En résumé, le secteur de la petite enfance a une loi et un règlement d'application qui précisent que pour fonctionner, il faut appliquer une CCT ou des statuts d'une collectivité publique au moins équivalente ou les usages professionnels.

Les usages peuvent être édictés par l'Etat pour éviter le risque de dumping social et salarial. Ce sont les commissions tripartites (représentants de l'Etat, des employeurs et des travailleurs) qui assurent le processus.

L'édiction des usages professionnels existe dans toutes les branches professionnelles, pas seulement pour la petite enfance, Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi a décidé d'édicter les usages professionnels dans le secteur de la petite enfance pour le personnel qui ne dispose pas d'une CCT ou qui n'est pas encore municipalisé afin de prévenir le risque de dumping salarial et faire respecter la loi.

L'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) a été chargée de préparer les usages professionnels. Lorsqu'il s'est penché sur la CCT Ville de Genève, qui est la référence dans le secteur (majorité d'employeurs et d'employés), il a constaté des erreurs dans les calculs des taux vacances. Cela induit des erreurs sur le salaire annuel du personnel éducatif qui a plus de 7 semaines de vacances et pour le personnel administratif et technique qui a plus de 31,5 jours de vacances. Par ailleurs, le calcul du salaire à l'heure (CDD) pour le personnel administratif et technique est calculé sur 39 heures au lieu de 40 heures.

Position de la commission paritaire :

Nous devons nous soumettre à l'OCIRT pour la correction des calculs, c'est une question légale.

Nous tenons cependant à éviter les baisses de salaires, et insistons sur les négociations pour conserver les droits acquis des personnes ayant déjà atteint le plafond des annuités ainsi que les personnes en CDD. Des solutions sont déjà en cours de réflexion.

Suite à une réunion avec les partenaires SdPE et Ville de Genève, nous attendons d'aller de l'avant dans les recherches de solutions. En effet, une étude est actuellement menée sur la problématique mentionnée, afin de vérifier les « erreurs » de calcul relevées par l'OCIRT.

Les représentants de l'AGEDE dans les différentes commissions paritaires se sont tenus mutuellement informés de l'évolution de la problématique. Nous avons conscience que le sujet est sensible et nous travaillons au mieux pour défendre les intérêts du personnel.

Le comité de l'AGEDE a longuement discuté de ces différents points, afin de se positionner au mieux selon les statuts de l'association, ainsi qu'aux niveaux éthique, professionnel, et politique.

Nous pourrons en dire davantage sur l'avancée des travaux au sujet des points sus mentionnés lors de l'assemblée générale.

Julie Kössler/20 avril 2016